



Litige avec une société de location de véhicule

Par **plume**, le **06/02/2008** à **13:56**

bonjour,

j'ai loué un camion pour déménager, au bout de 6 km environ sur l'autoroute la roue arrière droite s'est enflammée.

Je n'ai pas pu faire mon déménagement, j'ai payé 96€ et 15€ de gazoil pour rien.

Le contrat est à mon nom avec un conducteur différent, mentionné sur le contrat.

Le loueur me dit que le conducteur a roulé avec le frein à main, celui ci m'affirme que non.

Une expertise a eu lieu sans me convoquer, affirmant que le frein à main était serré.

J'ai reçu une LR avec un devis de 2900€ à payer dans les 5 jours mais sans le rapport d'expertise.

Il m'a prit les 600€ de caution.

Je n'ai pas donné de réponse, il a donc immobilisé le camion et engagé une procédure en référé, je dois payer en plus 65€ par jour jusqu'au procès.

Je ne peux rien payer, que dois-je faire?

A-t-il fait les choses en règles?

Merci.